

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_09_29_0305	CONSTAT ET REPRISE D'AMORTISSEMENT BUDGET ANNEXE THEATRE DU VELLEIN	C.C DU 29/09/2022
---------------	--	------------------------------

Le **jeudi 29 septembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 22 septembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

42 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – BACCAM Marguerite – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – CICALA David – DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LAVILLE Christophe - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORiot-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARY Alain – PAPADOPULO Jean – PENOT Danielle – PERRARD Damien – POUDEVIGNE Magaly - ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

14 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BLOND Priscilla – BACCONNIER Michel donne pouvoir à GAGET Mathieu - BORGHI Roland donne pouvoir à DEBES Céline – BOUCHET Lucas donne pouvoir à BOUISSET Sandrine – DENIS Christophe donne pouvoir à GUETAT Christian – DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à BACCAM Marguerite - DURAND Fabien donne pouvoir à BERGER Dominique – LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à ACCETTOLA Hélène – MARTI Patrick donne pouvoir à MARGIER Patrick - NICOLE-WILLIAMS Patrick donne pouvoir à DI SANTO Laurent – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – VERLAQUE Florence donne pouvoir à KOPFERSCHMITT Carine

14 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – BELIME Gaëlle - DIAS Olivier – DUMOULIN Céline - DURET Isabelle – JACQUEMOND Nathalie - JURADO Alain – LASSAUSAIE Carole – MICHALLET Damien – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – RABUEL Guy – ROULOT Océane – TISSERAND Olivier

Secrétaire de séance : DUSSERT Marie-Thérèse

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le 24/10/2022

Nomenclature

- 7. Finances locales
- 1. Décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tome II -titre III chapitre 6 de l'instruction M14,

VU l'avis du Conseil de Normalisation des Comptes Publics n°2012-05 du 18 octobre 2012,

CONSIDERANT l'identification d'un sur-amortissement au cours de l'exercice 2021, suite au dédoublement par erreur d'une fiche de bien relatif aux immobilisations d'outillages techniques acquis en 2019, identifiés pas les numéros d'inventaire 201910215400025 et 20191021580027 du budget annexe du Théâtre du Vellein,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la reprise de la dotation d'amortissement 2021 d'un montant de 557€ relatif à cet amortissement, pour permettre la fusion des 2 fiches d'immobilisation,

CONSIDERANT que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice, et que pour assurer la neutralité de cette correction, il est obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068, sachant que cette correction est sans impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **DE CONSTATER** le sur-amortissement du bien n°201910215400025 lors de la dotation aux amortissements de l'exercice 2021 à hauteur de 557€,
- **D'AUTORISER** le comptable public à effectuer une rectification sur le compte 1068 du budget annexe du Théâtre du Vellein, d'un montant de 557€ par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser le compte 28158 à hauteur de -557€
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO